



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie de Poitiers
chancelier des universités de Poitou-Charentes

à

Mesdames et messieurs les élus du SNES-
FSU et du SNASUB-FSU

Poitiers, le 30 avril 2015

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Secrétariat général

N°14-15-102/PH/MCF

Affaire suivie par
Patrice Herzecke

Téléphone
05 16 52 63 87

Courriel
saio@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

Objet : Réflexion sur l'évolution de la carte des CIO
Référence : « Carte des CIO : Lettre ouverte à Monsieur le recteur » du 16/04/2015

Une réflexion sur l'évolution de la carte des centres d'information et d'orientation de l'académie de Poitiers exige de la part de chacun une analyse **objective et partagée** de leur situation actuelle et **des enjeux à venir pour les usagers de ce service public** que l'Etat, par un **investissement financier supplémentaire**, a choisi de renforcer dans ses missions et son implantation sur le territoire de l'académie.

En effet, l'Etat finance actuellement **7 Centres d'information et d'orientation de « plein exercice »***, et **2 annexes** et à terme financera **12 CIO de « plein exercice »** : cela représente un **financement supplémentaire** non négligeable de **5 CIO de « plein exercice »**.

Outre ces CIO d'état, les collectivités départementales financent les locaux de 6 CIO et 2 annexes. Deux départements ont déjà manifesté leur arrêt de financement de deux CIO : Cognac (Charente) et Niort (Deux-Sèvres).

Dans le cadre de la concertation et discussion qui sont engagées pour l'élaboration de la carte-cible, il va de soi que la situation de ces deux CIO est regardée avec attention.

Enfin, il ne s'agit en aucun cas de fermer des CIO que les collectivités souhaitent financer, comme votre courrier l'affirme, mais de replacer 12 CIO de façon cohérente sur l'ensemble des territoires, leur donnant une pérennité à long terme du côté de l'Etat et de la compléter par l'engagement financier, nécessairement plus conjoncturel, des collectivités qui le souhaiteront.

* Un CIO de « plein exercice » est un CIO avec une direction sur place

Les usagers, parents d'élèves et représentants d'élèves, ainsi que les représentants syndicaux seront prochainement reçus, comme je l'avais annoncé, après que la position des collectivités sera recueillie.

C'est au regard de l'ensemble de ces éléments de réflexion que je proposerai en juillet 2015 une première carte-cible dont l'application devrait être mise en œuvre à la rentrée 2016.

Ainsi, malgré ce que vous affirmez, je vous précise qu'en aucun cas la carte cible des centres d'information et d'orientation n'est arrêtée.

Jacques Moret

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Moret', written over a horizontal line.

Recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes